

7 RUE JEAN ZAY



69800 ST PRIEST

Tél : 04.78.02.39.81 - Fax : 04.78.21.51.33 - www.lyonsud.com - contact@lyonsud.com - N° d'agrément 2002-376

Frais de vente 25% TTC (20,833% HT) - Commissaires-priseurs habilités à diriger les ventes : Maîtres LEGRAND & DUMAS

ARBRES ET VEGETAUX POUR JARDINS ET TERRASSES

Lundi 31 aout 2015 à 17h30 - Exposition de 17h à 17h30

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Définition

L'opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques SVV DUMAS, ci-après désignée la SVV DUMAS, est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par la loi n°2011-850 du 20 juillet 2011 codifiée aux articles L.321-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, agrément 2002-376, n° Siret : 442 772 646 000 26.

Article 2 - Généralités

La SVV DUMAS agit comme mandataire des vendeurs de biens meubles. Le Commissaire-priseur n'est pas partie au contrat de vente qui unit exclusivement le vendeur et l'adjudicataire.

Les présentes conditions générales de vente, la vente et tout ce qui s'y rapporte sont régies par le droit français.

Le fait de participer à la vente emporte adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente par l'acheteur et le vendeur, aucune condition particulière sauf acceptation écrite de la SVV DUMAS ne pouvant prévaloir contre les présentes conditions générales.

Le fait de porter une enchère, implique l'entière adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessous énoncées.

Les présentes conditions se trouvant affichées sur les lieux de vente et mises à la disposition de l'acquéreur sur simple demande, l'enchérisseur ne peut invoquer l'ignorance de celles-ci.

Article 3 - La vente

3.1 Généralités

La vente est publique et a lieu aux enchères. La vente se fera expressément au comptant.

Les réclamations ne pourront concerner que le matériel ou les produits portant la lettre « F », signifiant que le matériel a été testé et qu'il est en état de fonctionnement, la réclamation devant être faite dans un délai de 15 jours à compter de l'adjudication.

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur et aura pour obligation de remettre ses noms et adresse.

Les adjudicataires souhaitant régler leurs achats par virement ou chèque de banque certifié tiré sur une banque étrangère devront s'acquitter de débours supplémentaires correspondant aux frais bancaires.

Dès l'adjudication prononcée les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « *adjudgé* », ledit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public sera admis à enchérir à nouveau.

Les éventuelles modifications aux conditions de vente ou aux descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et sont acceptées par l'acquéreur.

La SVV DUMAS se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle des ventes à tout acquéreur potentiel pour juste motif.

3.2 Ordres d'achat

Un enchérisseur ne pouvant assister à la vente devra remplir le formulaire d'ordre d'achat. La SVV DUMAS agira pour le compte de l'enchérisseur, selon les instructions contenues dans le formulaire d'ordre d'achat, ceci afin d'essayer d'acheter le ou les lots au prix le plus bas possible et ne dépassant, en aucun cas, le montant maximum indiqué par l'enchérisseur.

Les ordres d'achat sont une facilité pour les clients.

L'étude n'est pas responsable pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

Les ventes judiciaires sont réalisées par la SCP DUMAS, commissaire-priseur, 7 rue Jean Zay 69800 SAINT PRIEST.

Les ventes volontaires sont réalisées par la SVV DUMAS, dirigées par une personne habilitée par la SVV DUMAS, agrément 2002-376, 7 rue Jean Zay 69800 SAINT PRIEST.

Article 4 - Garanties

4.1 Garanties du vendeur

Le vendeur garantit à la SVV DUMAS et à l'acheteur qu'il est le propriétaire non contesté, ou qu'il est dûment mandaté par le propriétaire non contesté, des biens mis en vente, lesquels ne subissent aucune réclamation, contestation ou saisie, ni aucune réserve ou nantissement et qu'il peut transférer la propriété desdits biens valablement, que les biens sont en règle avec la réglementation douanière française.

Le vendeur indemnisera la SVV DUMAS, ses affiliés et l'adjudicataire contre tous les dommages ou préjudices quelconques qui résulteraient de l'inexactitude de l'une quelconque de ses garanties ou du non respect de l'une quelconque de ses obligations.

4.2 Garanties de la SVV

Les indications figurant au catalogue sont établies par la SVV DUMAS et/ou l'Expert, qui l'assiste le cas échéant, avec toute la diligence requise par un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, sous réserve des notifications, déclarations,

rectifications, annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente. Ces informations, y compris les indications de dimension figurant dans le catalogue sont fournies pour faciliter l'inspection de l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle.

La vente a lieu sans garantie d'aucune sorte, en particulier de désignation, de qualité, de quantité (le plus ou le moins bénéficiant à l'adjudicataire), de taille, et de contenance, sauf mentions du procès-verbal reprenant les indications énoncées au public au moment de la vente.

Les attributions sont établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente.

Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.

L'absence d'indication d'une restauration d'usage, d'accidents, retouches ou de tout autre incident dans le catalogue, sur des rapports de condition ou des étiquettes, ou encore lors d'annonce verbale n'implique nullement qu'un bien soit exempt de défaut(s).

Un compte-rendu de l'état de conservation des oeuvres peut être demandé au commissaire-priseur.

Les objets mécaniques et électriques sont vendus sur la base de leur valeur décorative. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'ils fonctionnent. Il est important avant toute mise en marche de faire vérifier le système électrique ou mécanique par un professionnel.

Certains matériels sont vendus avec la lettre « F », mentionnée en marge du lot présenté à la vente, ce qui signifie que ce matériel a été testé et qu'il est en état de fonctionnement, étant précisé que le matériel est vendu sans logiciel.

Par « *test* » et « *état de fonctionnement* », il faut entendre : installation et test des fonctions primaires.

Lorsque la lettre « NT » est mentionnée sur le matériel mis en vente cela signifie que le matériel vendu est « non testé » et qu'il est donc vendu pour pièces détachées étant précisé que toutes les pièces composant ce matériel ne sont pas forcément toutes utilisables.

Lorsque la lettre « PP » est mentionnée sur le matériel mis en vente, cela signifie que le matériel est vendu « pour pièces » et qu'il est donc vendu non fonctionnel et uniquement pour pièces détachées, étant précisé que toutes les pièces composant ce matériel ne sont pas forcément toutes utilisables.

Dans tous les cas les matériels mis en vente sont exposés antérieurement et comportent les mentions « F », « NT » ou « PP ».

Une réclamation ne sera permise que pour les lots vendus sous la lettre « F » et ce dans un délai de 15 jours à compter de l'adjudication.

En tout état de cause, l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des lots.

En cas de contestations notamment sur l'authenticité ou l'origine des objets vendus, la SVV DUMAS est tenue par une obligation de moyens.

Sa responsabilité éventuelle ne peut être engagée qu'à la condition expresse qu'une faute personnelle et prouvée soit démontrée à son encontre.

Article 5 - Le paiement

5.1 Modalités de paiement

La vente est conduite en Euros.

Le règlement des objets, et celui des taxes s'y appliquant, seront effectués dans la même monnaie.

Les chèques de banque certifiés tirés sur une banque étrangère ne seront acceptés qu'après accord préalable de la SVV DUMAS.

Pour cela, il est conseillé aux acheteurs d'obtenir, avant la vente, une lettre accréditive de leur banque pour une valeur avoisinant leur intention d'achat, qu'ils transmettront à l'Etude.

Sauf mentions expresses, les adjudications sont faites Toutes Taxes Comprises.

L'adjudicataire paiera en sus du prix de l'adjudication les frais mentionnés par la personne habilitée à diriger la vente.

5.2 Frais en sus du prix d'adjudication

Vente judiciaire : les frais légaux s'élèvent à 12% HT, soit 14,352% TTC.

Vente volontaire : Les frais étant libres, ceux-ci peuvent être soumis à modification ou varier selon le thème ou le contexte de la vente. Les frais sont ceux annoncés au début de la vente par la personne habilitée à diriger la vente.

A défaut, les frais s'élèvent à 25% du prix TTC.

Pour les objets acquis via live.interencheres.com, les frais de vente à la charge de l'acquéreur sont majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT soit +3,588% TTC) et les frais de port sont à la charge de l'adjudicataire et indiqués sur le bordereau d'adjudication.

Les modes de paiement peuvent être :

- **En espèces** jusqu'à 3000 euros pour les particuliers et les professionnels frais et taxes comprises lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, selon la réglementation en vigueur. Jusqu'à 15000 euros frais et taxes comprises lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

- **Par chèque de banque certifié**, une pièce d'identité est exigée ou par **chèque accompagné d'une lettre accréditive**.

- Par virement, sous réserve d'acceptation par la SVV DUMAS et d'un dépôt de garantie dans les jours précédents la vente.

- Par carte bancaire, sur présentation d'un justificatif d'identité, l'identité du porteur de la carte devant être celle de l'acheteur.

L'acheteur exportateur extra Union Européenne sera remboursé de la TVA sur présentation du justificatif douanier d'exportation (formulaire EX1) ; l'acheteur intra-communautaire sera détaxé sur présentation de son numéro de TVA intracommunautaire.

5.3 Estimations et prix de réserve

Le prix de vente estimé figure le cas échéant à côté de chaque lot dans le catalogue, il ne comprend ni les frais à la charge de l'acheteur, ni la TVA éventuelle.

Le prix de réserve est le prix minimum confidentiel arrêté avec le vendeur au-dessous duquel le bien ne sera pas vendu.

Le prix de réserve ne peut être supérieur à l'estimation basse figurant dans le catalogue, ou annoncée publiquement par la personne habilitée à diriger la vente, estimation consignée au procès-verbal.

Dans le cas où un bien ne comporterait pas de prix de réserve, la responsabilité de la SVV DUMAS ne serait pas engagée vis-à-vis du vendeur en cas de vente du bien concerné à un prix inférieur à l'estimation basse publiée dans le catalogue de vente.

Article 6 - Défaut de paiement

Conformément à l'article 14 de la loi n°2011-850 du 20 juillet 2011 codifié à l'article L.321-14 du Code de commerce, « à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant » ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de quinze jours à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

La SVV DUMAS se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant :

- le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance,

- le paiement du prix d'adjudication ou :

° la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères,

° la différence entre ce prix et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

- des frais de magasinage ou de garde-meubles.

En tout état de cause, les frais ne pourront être inférieurs à 250 Euros au regard du préjudice causé à la SVV DUMAS.

La SVV DUMAS se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues par l'adjudicataire défaillant.

La SVV DUMAS se réserve la possibilité d'exclure de ses ventes futures tout adjudicataire qui n'aurait pas respecté les présentes conditions générales de vente et d'achat de la SVV DUMAS.

Article 7 - Ordres d'achat par Fax / Courrier / Téléphone

Bien que les futurs enchérisseurs aient tout avantage à être présents à la vente, la SVV DUMAS pourra exécuter sur demande, des ordres d'achat pour leur compte, y compris par téléphone, télécopie ou messagerie électronique étant entendu que la SVV DUMAS, ses agents ou préposés, ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou d'omission quelconque dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non-exécution de ceux-ci.

La SVV DUMAS se réserve en outre le droit de demander aux clients non habitués de justifier au moins 48 heures avant la vente, qu'un établissement bancaire a garanti le paiement de leurs ordres d'achat.

7.1 Les ordres d'achat par écrit se font à l'aide du formulaire prévu à cet effet disponible sur demande simple à l'Etude.

Ce formulaire doit être adressé à la SVV DUMAS au plus tard 2 jours ouvrés avant la vente, accompagné d'un RIB bancaire précisant les coordonnées de l'établissement bancaire, d'une copie de pièce d'identité de l'enchérisseur, et d'une caution bancaire.

Pour les achats importants, il pourra être demandé une lettre accréditive de la Banque.

Dans le cas de plusieurs ordres d'achat au montant identique, le premier arrivé aura la préférence.

A montant égal, la priorité sera accordée à l'acquéreur en salle.

7.2 Les enchères par téléphone sont admises pour les clients qui ne peuvent se déplacer.

A cet effet, le client retournera à la SVV DUMAS le formulaire susvisé dans les mêmes conditions.

Les enchères par téléphone ne sont recevables que pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 500 €.

Le nombre de lignes téléphoniques étant limité, il est nécessaire de prendre des dispositions 2 jours ouvrés au moins avant la vente.

Les demandes seront prises en compte dans la limite des lignes disponibles et par ordre de transmission à l'étude.

Afin d'assurer la régularité et la bonne compréhension des enchères faites par téléphone, celles-ci pourront être enregistrées.

Compte tenu des aléas liés à ce mode de communication, la SVV DUMAS ne pourra être tenue pour responsable de la non exécution des enchères susvisées.

Les ordres d'achat en ligne, les ordres d'achat par fax/courrier et les enchères par téléphones constituent un service gracieux rendu au client.

La SVV DUMAS, ses agents ou ses préposés ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou omission dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non exécution de ceux-ci.

7.3 Les ordres d'achat secrets via live.interencheres.com

La SVV DUMAS n'a pas connaissance du montant maximum des ordres déposés via live.interencheres.com. Les enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite fixée par l'utilisateur. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€. Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez la SVV DUMAS, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,588% TTC). Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge la SVV DUMAS de toute responsabilité concernant l'envoi.

Article 8 - Enchères

Pour une bonne organisation des ventes, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de la SVV DUMAS avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.

Pour ce faire, l'acheteur présente obligatoirement une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un moyen de paiement, ce moyen de paiement devant être agréé par la SVV DUMAS.

Sur demande de la SVV DUMAS les acquéreurs potentiels devront justifier de leur identité et de leurs références bancaires.

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de la SVV DUMAS dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à la SVV DUMAS dans les conditions de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004.

Les enchères suivent l'ordre des numéros au catalogue.

La SVV DUMAS est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « *adjudé* », ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tous les amateurs présents pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.

Toute personne qui enchérit durant la vente est réputée le faire à titre personnel et agir en son nom propre ; il en assume la pleine responsabilité, à moins d'avoir préalablement fait enregistrer par la SVV DUMAS un mandat régulier précisant que l'enchère est réalisée au profit d'un tiers identifié.

Dans ce cas, l'enchérisseur se porte fort de l'exécution, par la personne pour laquelle il se porte acquéreur, de l'ensemble des obligations mises à la charge de l'acheteur.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, la SVV DUMAS se réserve le droit de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

Les enchères sont placées sous la direction de la personne dirigeant la vente qui a seule la faculté d'adjuger le lot mis en vente.

En conséquence, cette personne dirige la vente aux enchères de la manière qui lui paraît la plus opportune.

Elle peut refuser toute enchère, et notamment celle inférieure d'un montant de 10% de l'enchère précédente, décider de retirer, à tout moment, tout lot de la vente, de réunir ou de séparer les lots.

Si une erreur est constatée ou si une contestation est soulevée au moment de la vente ou juste après l'adjudication, la personne dirigeant la vente peut décider d'annuler cette adjudication et poursuivre les enchères, de remettre en vente le lot, ou de retirer de la vente le lot litigieux, sans que la responsabilité de la SVV DUMAS ne puisse être recherchée.

La personne tenant le marteau est la seule habilitée à prononcer l'adjudication du lot mis en vente.

L'adjudé et la chute du marteau matérialisent l'adjudication à la dernière enchère et forme le contrat de vente entre le vendeur et l'acheteur, étant précisé que l'Etat français peut exercer un droit de préemption défini ci-après.

L'adjudication opère transfert immédiat de propriété du vendeur à l'acheteur.

Toutefois, en cas de paiement par chèque de banque certifié, virement ou tout autre moyen scriptural, le transfert de propriété n'aura lieu qu'après l'encaissement effectif et total des sommes dues par l'acheteur.

En toute hypothèse, l'adjudication emporte transfert immédiat des risques à l'acheteur.

Pour enchérir en ligne pendant la vente, le client doit préalablement s'inscrire sur le site www.live.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni le numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Le client accepte de ce fait que www.live.interencheres.com communique à la SVV DUMAS tous les renseignements relatifs à son inscription ainsi que son empreinte carte bancaire. La SVV DUMAS se réserve de demander, le cas échéant, un complément d'information avant l'inscription définitive du client pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si le client est adjudicataire en ligne, il autorise la SVV DUMAS, si elle le souhaite, à utiliser son empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de ses acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur, majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,588% TTC).

Article 9 - Transfert de propriété

Les adjudicataires sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée quelles que soient les circonstances, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement.

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et la SVV DUMAS décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

Les lots adjugés demeureront aux risques et périls des adjudicataires, dès l'adjudication prononcée, alors même que leur délivrance n'aurait pas lieu immédiatement, pour quelle que cause que ce soit, en particulier dans l'attente de l'encaissement du règlement.

Article 10 - L'enlèvement

L'enlèvement des objets n'est autorisé qu'après paiement effectif complet.

L'enlèvement doit être réalisé par l'adjudicataire dans les délais annoncés au moment de la vente, en général immédiatement, sous sa seule responsabilité, à ses frais et à ses risques et périls.

Expédition des objets :

- Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge la SVV DUMAS de toute responsabilité concernant l'envoi.

- En cas d'enchères à distance, l'adjudicataire, qui doit alors en faire la demande expresse, peut solliciter, dans la mesure du possible, que l'objet adjugé lui soit transporté à l'adresse qu'il communiquera au commissaire-priseur. Le transport s'effectuera aux risques et périls de l'adjudicataire qui pourra néanmoins, à ses frais et pour son compte, demander expressément au commissaire-priseur de souscrire une assurance garantissant la perte ou la détérioration de l'objet à l'occasion du transport.

- La société de vente, peut, sur demande écrite de l'acquéreur, procéder à l'envoi des lots après règlement parfait de ces derniers.

- Les lots sont envoyés contre remboursement dès leur paiement effectif. Dans ce cas, une somme forfaitaire de 15€ à 60€ sera demandée pour le conditionnement et les formalités d'envoi.

- Pour faire baisser le coût d'un tel envoi, la SVV DUMAS peut envoyer les lots sans contre remboursement et une somme forfaitaire de 10€ à 30€ sera demandée au titre des frais d'emballage et formalités + frais d'envoi (tarif de La Poste en vigueur).

- Pour les envois encombrants, l'acquéreur devra choisir lui-même son transporteur et lui faire effectuer l'emballage sous sa seule responsabilité ; dans ce cas le donneur d'ordre (expéditeur) sera toujours l'acheteur et non la Société de Vente.

- En cas de fragilité des objets (vitre, etc...) la société de vente se réserve le droit de refuser à procéder elle-même à l'emballage et à l'envoi des objets.

- Dans tous les cas, l'expéditeur est toujours l'acheteur, propriétaire de l'objet. Par ailleurs, particulièrement pour les ventes à l'Etude et sauf accord exprès préalable de la personne habilitée à diriger la vente, tout lot non retiré dans les délais impartis, quel qu'en soit le motif, fera l'objet de frais de stockage, suivant les conditions ci-après :

Frais de stockage par lot et par jour calendaire : 50 € TTC

Les frais de stockage seront arrêtés à compter du jour où le ou les lots sont effectivement enlevés.

Les objets non retirés seront entreposés aux frais, risques et périls de l'adjudicataire.

L'enlèvement des objets est obligatoire. La revente sur site est interdite.

Dans le cadre de l'enlèvement, l'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter à toutes personnes mandatées par ses soins, les lois et réglementations, en vigueur.

L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

Sauf indications, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjudgé ne sont pas vendus avec l'objet.

Au surplus, ils seront débranchés à l'endroit indiqué par le vendeur ou par défaut à l'endroit du premier raccord, interrupteur, vannes, relié à l'objet.

L'adjudicataire est responsable de tous dégâts ou dommages causés à des tiers au cours de ses opérations de démontage.

Article 11 - Conformité et normes de sécurité

S'ils n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité, les machines et matériels vendus dans le cadre de ventes volontaires sont généralement conformes aux dispositions techniques, sous réserve des mentions stipulées à l'article 4.

Les machines et matériels « **non conformes** » sont vendus inaptes à la production.

Ils seront réputés, dans l'état, vendus pour pièces.

Ces matériels pourront être vendus soit :

Catégorie 1 : A une personne physique ou morale ayant la qualité de revendeur, récupérateur, reconstruteur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage par l'acceptation des ses conditions à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.

Catégorie 2 : A une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français, et le cas échéant de rendre le matériel conforme aux normes de sécurité du pays d'exploitation

Catégorie 3 : A tout acheteur s'engageant par l'acceptation de ses conditions à ne pas remettre ou céder le matériel tel quel sur le marché.

Seul le vendeur est responsable des déclarations de conformité et de mises aux normes de sécurité des machines et matériels, en aucun cas la responsabilité de la SVV DUMAS ne pourra être mise en cause.

Article 12 - Prescription

Conformément à l'article L.321-17 du Code de commerce, aucune action ne peut être engagée contre la SVV DUMAS après l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la date de l'adjudication.

Article 13 - Publicités

Les descriptifs et les photos publiées dans les différentes publicités ou sur le site www.lyonsud.com, ou au moment de la vente ne sont fournis qu'à titre indicatif, ces informations n'ayant aucune valeur contractuelle et la responsabilité de la SVV DUMAS ne pouvant être recherchée de ce chef.

Autres dispositions - Litiges

Seule la version des conditions générales de vente rédigées en langue française régit la vente, toute traduction n'étant qu'indicative.

Pour tout litige entre l'acquéreur, le vendeur ou la SVV DUMAS, il est fait attribution expresse de compétence aux Juridictions de LYON.

N°	DESIGNATION
1	CYPRES
2	CYPRES
3	CYPRES
4	CYPRES
5	CYPRES
6	CYPRES
7	CYPRES
8	CYPRES
9	CYPRES
10	CYPRES
11	CYPRES
12	CYPRES
13	CYPRES
14	CYPRES
15	CYPRES
16	CYPRES
17	CYPRES
18	CYPRES
19	CYPRES
20	CYPRES
21	CYPRES
22	CYPRES
23	CYPRES
24	CYPRES
25	CYPRES
26	CYPRES
27	CYPRES
28	CYPRES
29	CYPRES
30	CYPRES
31	LOT DE 10 CYPRES
32	LOT DE 10 CYPRES
33	LOT DE 10 CYPRES
34	LOT DE 10 CYPRES

35	LOT DE 10 CYPRES
36	BOUGAINVILLIER
37	BOUGAINVILLIER
38	BOUGAINVILLIER
39	BOUGAINVILLIER
40	BOUGAINVILLIER
41	BOUGAINVILLIER
42	BOUGAINVILLIER
43	BOUGAINVILLIER
44	BOUGAINVILLIER
45	BOUGAINVILLIER
46	BOUGAINVILLIER BOULE
47	BOUGAINVILLIER BOULE
48	BOUGAINVILLIER BOULE
49	BOUGAINVILLIER BOULE
50	BOUGAINVILLIER BOULE
51	BOUGAINVILLIER BOULE
52	BOUGAINVILLIER BOULE
53	BOUGAINVILLIER BOULE
54	BOUGAINVILLIER BOULE
55	BOUGAINVILLIER BOULE
56	BOUGAINVILLIER
57	BOUGAINVILLIER
58	BOUGAINVILLIER
59	BOUGAINVILLIER
60	BOUGAINVILLIER
61	BOUGAINVILLIER
62	BOUGAINVILLIER
63	BOUGAINVILLIER
64	BOUGAINVILLIER
65	BOUGAINVILLIER
66	BOUGAINVILLIER ROUGE
67	BOUGAINVILLIER ROUGE
68	BOUGAINVILLIER ROUGE
69	BOUGAINVILLIER ROUGE

70	BOUGAINVILLIER ROUGE
71	TULBARGIA VIOLETA
72	TULBARGIA VIOLETA
73	TULBARGIA VIOLETA
74	TULBARGIA VIOLETA
75	TULBARGIA VIOLETA
76	TULBARGIA VIOLETA
77	TULBARGIA VIOLETA
78	TULBARGIA VIOLETA
79	TULBARGIA VIOLETA
80	TULBARGIA VIOLETA
81	ABRICOTIER
82	ABRICOTIER
83	ABRICOTIER
84	PRUNIER
85	PRUNIER
86	KAKI
87	KAKI
88	KAKI
89	CERISIER
90	CERISIER
91	CERISIER
92	CERISIER
93	CERISIER
94	CERISIER
95	POMMIER ROUGE
96	POMMIER ROUGE
97	POMMIER ROUGE
98	POMMIER ROUGE
99	POMMIER JAUNNE
100	POMMIER JAUNNE
101	POMMIER JAUNNE
102	POMMIER JAUNNE
103	GRENADIER
104	GRENADIER
105	GRENADIER
106	GRENADIER
107	GRENADIER
108	POIRIER
109	POIRIER
110	PHECHER
111	PHECHER
112	PHECHER
113	PHECHER
114	PHECHER
115	NOYER
116	NOYER
117	NOYER
118	NOYER
119	JASMIN
120	JASMIN
121	JASMIN
122	JASMIN
123	JASMIN
124	JASMIN
125	JASMIN

126	JASMIN
127	JASMIN
128	JASMIN
129	JASMIN
130	JASMIN
131	JASMIN
132	JASMIN
133	JASMIN
134	JASMIN
135	JASMIN
136	JASMIN
137	JASMIN
138	JASMIN
139	JASMIN
140	JASMIN
141	JASMIN
142	JASMIN
143	JASMIN
144	JASMIN
145	JASMIN
146	JASMIN
147	JASMIN
148	JASMIN
149	JASMIN
150	JASMIN
151	JASMIN
152	JASMIN
153	JASMIN
154	BAMBOU
155	BAMBOU
156	BAMBOU
157	BAMBOU
158	BAMBOU
159	BAMBOU
160	BAMBOU
161	BAMBOU
162	BAMBOU
163	BAMBOU
164	BAMBOU
165	BAMBOU
166	BAMBOU
167	BAMBOU
168	BAMBOU
169	BAMBOU
170	BAMBOU
171	BAMBOU
172	BAMBOU
173	BAMBOU
174	BAMBOU
175	BAMBOU
176	BAMBOU
177	BAMBOU
178	BAMBOU
179	BAMBOU
180	BAMBOU
181	BAMBOU

182	BAMBOU
183	BAMBOU
184	BAMBOU
185	BAMBOU
186	BAMBOU
187	BAMBOU
188	BAMBOU
189	LAURUS NOBILIS
190	CYCAS REVOLUTAS
191	CYPRES
192	CYPRES
193	CYPRES
194	CITRONNIER
195	CITRONNIER
196	CITRONNIER
197	CITRONNIER
198	CITRONNIER
199	CLEMANTINIER
200	CLEMANTINIER
201	CLEMANTINIER
202	CLEMANTINIER
203	CLEMANTINIER
204	TRACHYCARPUS EXCELSA
205	TRACHYCARPUS EXCELSA
206	TRACHYCARPUS EXCELSA
207	TRACHYCARPUS EXCELSA
208	TRACHYCARPUS EXCELSA
209	TRACHYCARPUS EXCELSA
210	TRACHYCARPUS EXCELSA
211	TRACHYCARPUS EXCELSA
212	TRACHYCARPUS EXCELSA
213	TRACHYCARPUS EXCELSA
214	TRACHYCARPUS EXCELSA
215	TRACHYCARPUS EXCELSA
216	TRACHYCARPUS EXCELSA
217	TRACHYCARPUS EXCELSA
218	TRACHYCARPUS EXCELSA
219	TRACHYCARPUS EXCELSA
220	TRACHYCARPUS EXCELSA
221	TRACHYCARPUS EXCELSA
222	TRACHYCARPUS EXCELSA
223	DRACAENA INDIVISA
224	DRACAENA INDIVISA
225	DRACAENA INDIVISA
226	DRACAENA INDIVISA
227	DRACAENA INDIVISA
228	DRACAENA INDIVISA
229	DRACAENA INDIVISA
230	DRACAENA INDIVISA
231	DRACAENA INDIVISA
232	DRACAENA INDIVISA
233	CHAMAEROPS HUMILIS
234	CHAMAEROPS HUMILIS
235	CHAMAEROPS HUMILIS
236	CHAMAEROPS HUMILIS
237	CHAMAEROPS HUMILIS

238	CHAMAEROPS HUMILIS
239	CHAMAEROPS HUMILIS
240	CHAMAEROPS HUMILIS
241	CHAMAEROPS HUMILIS
242	CHAMAEROPS HUMILIS
243	CHAMAEROPS CERIFERA
244	CHAMAEROPS CERIFERA
245	WASHINGTONIA
246	WASHINGTONIA
247	WASHINGTONIA
248	WASHINGTONIA
249	WASHINGTONIA
250	WASHINGTONIA
251	WASHINGTONIA
252	WASHINGTONIA
253	WASHINGTONIA
254	WASHINGTONIA
255	WASHINGTONIA
256	WASHINGTONIA
257	PLUMBAGO
258	PLUMBAGO
259	LAURUS NOBILIS
260	LAURUS NOBILIS
261	LAURUS NOBILIS
262	YUCCA ROSTRATA
263	YUCCA ROSTRATA
264	YUCCA ROSTRATA
265	YUCCA ROSTRATA
266	YUCCA ROSTRATA
267	CYCAS REVOLUTAS
268	CYCAS REVOLUTAS
269	CYCAS REVOLUTAS
270	CYCAS REVOLUTAS
271	JUBEA CHILIENSIS
272	JUBEA CHILIENSIS
273	WAGDERIANUS
274	BRAHEA ARMATA
275	DRACAENA DRACOS
276	NOLINA RECURVATA
277	NOLINA RECURVATA
278	EUGENIA NEWPORT PYRAMIDAL
279	EUGENIA NEWPORT PYRAMIDAL
280	EUGENIA NEWPORT PYRAMIDAL
281	EUGENIA NEWPORT PYRAMIDAL
282	YUCCA SERRATIFOLIUM
283	YUCCA SERRATIFOLIUM
284	YUCCA SERRATIFOLIUM
285	YUCCA SERRATIFOLIUM
286	YUCCA SERRATIFOLIUM
287	YUCCA SERRATIFOLIUM
288	YUCCA SERRATIFOLIUM
289	YUCCA SERRATIFOLIUM
290	YUCCA SERRATIFOLIUM
291	YUCCA SERRATIFOLIUM
292	YUCCA
293	VIGNE TONNELLE

294	VIGNE TONNELLE
295	VIGNE
296	VIGNE
297	VIGNE
298	VIGNE
299	VIGNE
300	VIGNE
301	FIGUIER
302	FIGUIER
303	FIGUIER
304	FIGUIER
305	GRENADIER
306	PHORNIUM VARIEGATA
307	PHORNIUM VARIEGATA
308	PHORNIUM VARIEGATA
309	PHORNIUM VARIEGATA
310	PHORNIUM VARIEGATA
311	PHORNIUM VARIEGATA
312	PHORNIUM VARIEGATA
313	PHORNIUM VARIEGATA
314	PHORNIUM VARIEGATA
315	PHORNIUM VARIEGATA
316	PHORNIUM VARIEGATA
317	PHORNIUM VARIEGATA
318	PHORNIUM VARIEGATA
319	PHORNIUM VARIEGATA
320	PHORNIUM VARIEGATA
321	OLIVIER BOULE
322	AGAVE
323	AGAVE
324	AGAVE
325	AGAVE
326	AGAVE
327	AGAVE
328	AGAVE
329	AGAVE
330	OLIVIER LECHINE
331	OLIVIER LECHINE
332	OLIVIER BONSAI
333	OLIVIER BONSAI
334	OLIVIER BONSAI
335	OLIVIER BOLE
336	OLIVIER BOLE
337	OLIVIER BONSAI
338	OLIVIER BONSAI
339	OLIVIER BOULE
340	PHOENIX CANARIENSIS
341	PHOENIX CANARIENSIS
342	PHOENIX CANARIENSIS
343	PHOENIX CANARIENSIS
344	PHOENIX CANARIENSIS
345	PHOENIX CANARIENSIS
346	LOT DE TROIS POTERIE
347	LOT DE TROIS POTERIE
348	LOT DE TROIS POTERIE
349	LOT DE TROIS POTERIE

350	LOT DE TROIS POTERIE
351	LOT DE TROIS POTERIE
352	LOT DE TROIS POTERIE
353	LOT DE TROIS POTERIE
354	LOT DE TROIS POTERIE
355	LOT DE TROIS POTERIE
356	POTERIE EMAILLEE BEIGE
357	TEUCRIUM
358	TEUCRIUM
359	TEUCRIUM
360	TEUCRIUM
361	TEUCRIUM
362	TEUCRIUM
363	TEUCRIUM
364	TEUCRIUM
365	TEUCRIUM
366	TEUCRIUM
367	POLYGALA MIRTYFOLIA
368	POLYGALA MIRTYFOLIA
369	POLYGALA MIRTYFOLIA
370	POLYGALA MIRTYFOLIA
371	POLYGALA MIRTYFOLIA
372	POLYGALA MIRTYFOLIA
373	POLYGALA MIRTYFOLIA
374	POLYGALA MIRTYFOLIA
375	POLYGALA MIRTYFOLIA
376	POLYGALA MIRTYFOLIA
377	OLIVIER SPYRAL
378	OLIVIER SPYRAL
379	OLIVIER SPYRAL
380	OLIVIER SPYRAL
381	OLIVIER SPYRAL
382	OLIVIER SPYRAL
383	OLIVIER SPYRAL
384	OLIVIER SPYRAL
385	OLIVIER SPYRAL
386	OLIVIER SPYRAL
387	OLIVIER SPYRAL
388	WESTRINGIA BLEU
389	WESTRINGIA BLEU
390	WESTRINGIA BLEU
391	WESTRINGIA BLEU
392	WESTRINGIA BLEU
393	BULBINE FRUTESCENS
394	BULBINE FRUTESCENS
395	BULBINE FRUTESCENS
396	BULBINE FRUTESCENS
397	BULBINE FRUTESCENS
398	BULBINE FRUTESCENS
399	BULBINE FRUTESCENS
400	BULBINE FRUTESCENS
401	BULBINE FRUTESCENS
402	BULBINE FRUTESCENS
403	JUNIPERUS
404	JUNIPERUS
405	JUNIPERUS

406	JUNIPERUS
407	JUNIPERUS
408	JUNIPERUS
409	JUNIPERUS
410	JUNIPERUS
411	JUNIPERUS
412	JUNIPERUS
413	OLIVIER BOLE
414	OLIVIER DECO
415	OLIVIER DECO
416	OLIVIER DECO
417	OLIVIER DECO
418	OLIVIER DECO
419	OLIVIER DECO
420	OLIVIER DECO
421	OLIVIER DECO
422	OLIVIER DOUBLE
423	OLIVIER HOJIBLANCA
424	OLIVIER HOJIBLANCA
425	OLIVIER HOJIBLANCA
426	OLIVIER HOJIBLANCA
427	OLIVIER HOJIBLANCA
428	OLIVIER PICUAL
429	OLIVIER PICUAL
430	OLIVIER PICUAL
431	OLIVIER PICUAL
432	OLIVIER PICUAL
433	OLIVIER PICUAL
434	OLIVIER PICUAL
435	OLIVIER PICUAL
436	OLIVIER PICUAL
437	OLIVIER PICUAL
438	OLIVIER PICUAL
439	OLIVIER PICUAL
440	OLIVIER PICUAL
441	OLIVIER PICUAL
442	OLIVIER PICUAL
443	OLIVIER PICUAL
444	OLIVIER PICUAL
445	OLIVIER PICUAL
446	OLIVIER PICUAL
447	OLIVIER PICUAL
448	OLIVIER PICUAL
449	OLIVIER PICUAL
450	BOUGAINVILLIER
451	BOUGAINVILLIER
452	BOUGAINVILLIER
453	BOUGAINVILLIER
454	BOUGAINVILLIER
455	BOUGAINVILLIER
456	LAYLANDI
457	PHONTINIA RED ROBINE
458	NERIUM OLEANDER ROUGE
459	NERIUM OLEANDER ROUGE
460	NERIUM OLEANDER ROUGE
461	NERIUM OLEANDER ROUGE

462	NERIUM OLEANDER ROUGE
463	NERIUM OLEANDER ROSE
464	NERIUM OLEANDER ROSE
465	NERIUM OLEANDER ROSE
466	NERIUM OLEANDER ROSE
467	NERIUM OLEANDER ROSE
468	NERIUM OLEANDER BLANC
469	NERIUM OLEANDER ROUGE
470	NERIUM OLEANDER ROUGE
471	NERIUM OLEANDER ROUGE
472	NERIUM OLEANDER ROUGE
473	NERIUM OLEANDER ROUGE
474	NERIUM OLEANDER ROUGE
475	NERIUM OLEANDER ROUGE
476	NERIUM OLEANDER ROUGE
477	NERIUM OLEANDER ROUGE
478	NERIUM OLEANDER ROUGE
479	NERIUM OLEANDER BLANC
480	NERIUM OLEANDER BLANC
481	NERIUM OLEANDER BLANC
482	NERIUM OLEANDER BLANC
483	NERIUM OLEANDER BLANC
484	NERIUM OLEANDER BLANC
485	NERIUM OLEANDER BLANC
486	NERIUM OLEANDER BLANC
487	NERIUM OLEANDER BLANC
488	NERIUM OLEANDER BLANC
489	NERIUM OLEANDER ROSE
490	NERIUM OLEANDER ROSE
491	NERIUM OLEANDER ROSE
492	NERIUM OLEANDER ROSE
493	NERIUM OLEANDER ROSE
494	NERIUM OLEANDER ROSE
495	NERIUM OLEANDER ROSE
496	NERIUM OLEANDER ROSE
497	EVONIMUS
498	EVONIMUS
499	EVONIMUS
500	EVONIMUS
501	EVONIMUS
502	EVONIMUS
503	EVONIMUS
504	EVONIMUS VARIEGATA
505	EVONIMUS VARIEGATA
506	EVONIMUS VARIEGATA
507	DRACAENA CORDYLIN RED STAR
508	DRACAENA CORDYLIN RED STAR
509	DRACAENA CORDYLIN RED STAR
510	DRACAENA CORDYLIN RED STAR
511	DRACAENA CORDYLIN RED STAR
512	DRACAENA CORDYLIN RED STAR
513	DRACAENA CORDYLIN RED STAR
514	DRACAENA CORDYLIN RED STAR
515	DRACAENA CORDYLIN RED STAR
516	DRACAENA CORDYLIN RED STAR
517	VIBURNUM LUCIDUM

518	VIBURNUM LUCIDUM
519	VIBURNUM LUCIDUM
520	VIBURNUM LUCIDUM
521	VIBURNUM LUCIDUM
522	VIBURNUM LUCIDUM
523	VIBURNUM LUCIDUM
524	VIBURNUM LUCIDUM
525	VIBURNUM LUCIDUM
526	VIBURNUM LUCIDUM
527	ELEAGNUS
528	ELEAGNUS
529	ELEAGNUS
530	ELEAGNUS
531	ELEAGNUS
532	ELEAGNUS
533	ELEAGNUS
534	ELEAGNUS
535	ELEAGNUS
536	ELEAGNUS
537	PITTOSPORUM
538	PITTOSPORUM
539	PITTOSPORUM
540	PITTOSPORUM
541	PITTOSPORUM
542	PITTOSPORUM
543	PITTOSPORUM
544	PITTOSPORUM
545	PITTOSPORUM
546	PITTOSPORUM
547	EUROMAFILA NIVEA
548	EUROMAFILA NIVEA
549	PLUMBAGO
550	PLUMBAGO
551	PLUMBAGO
552	PLUMBAGO
553	PLUMBAGO
554	PLUMBAGO
555	ATRIPLEX HALUMIS
556	ATRIPLEX HALUMIS
557	ATRIPLEX HALUMIS
558	ATRIPLEX HALUMIS
559	ATRIPLEX HALUMIS
560	ATRIPLEX HALUMIS
561	ATRIPLEX HALUMIS
562	ATRIPLEX HALUMIS
563	ATRIPLEX HALUMIS
564	ATRIPLEX HALUMIS
565	ROMARIN RAMPAMT
566	ROMARIN RAMPAMT
567	ROMARIN RAMPAMT
568	ROMARIN RAMPAMT
569	ROMARIN RAMPAMT
570	ROMARIN RAMPAMT
571	ROMARIN RAMPAMT
572	ROMARIN RAMPAMT
573	ROMARIN RAMPAMT

574	ROMARIN RAMPAMT
575	LAVANDE
576	LAVANDE
577	LAVANDE
578	LAVANDE
579	LAVANDE
580	LAVANDE
581	LAVANDE
582	LAVANDE
583	LAVANDE
584	LAVANDE
585	ROMARIN
586	ROMARIN
587	ROMARIN
588	ROMARIN
589	ROMARIN
590	ROMARIN
591	ROMARIN
592	ROMARIN
593	ROMARIN
594	ROMARIN
595	ROSIER BLANC
596	ROSIER JAUNNE
597	ROSIER JAUNNE
598	ROSIER JAUNNE
599	ROSIER JAUNNE
600	ROSIER MAUVE
601	ROSIER MAUVE
602	ROSIER MAUVE
603	ROSIER MAUVE
604	ROSIER MAUVE
605	ROSIER MAUVE
606	TUYA ESMERALDA
607	TUYA ESMERALDA
608	TUYA ESMERALDA
609	TUYA ESMERALDA
610	TEUCRIUM
611	TEUCRIUM